

---

## Limitation de l'usage de produits phytosanitaires

---

### Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets

60 Rue Mirabeau Prolongée

Cs 10 014

62141 vin-Malmaison

[Voir le site internet](#)

Gaëlle Mouquet

[g.mouquet@symevad.org](mailto:g.mouquet@symevad.org)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



---

## CONTEXTE

La Mairie de Corbehem se soucie de la qualité de vie de ses administrés et de la santé de ses agents municipaux.

C'est la raison pour laquelle, la municipalité s'est engagée volontairement dans la signature de la charte d'entretien des espaces publics portée d'Agence de l'Eau Artois-Picardie et qui a pour objectif de réduire drastiquement l'usage de produits phytosanitaires.

Afin d'anticiper l'obligation " Zéro Phyto " en 2020, le service Espaces Verts a développé une série d'initiatives favorisant la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires :

- Désherbage thermique et manuel.
- Paillage des parterres municipaux.
- Tonte, mulching des couvertures herbeuses.
- Semis champêtre sur les talus.
- Protection biologique intégrée en serre municipale (lâchés d'insectes utiles à l'élimination d'organismes nuisibles).

Pour la gestion des produits dangereux restant, la commune a mis en place :

- Une collecte des fonds de produits phytosanitaires dans un phytobac constitué d'un mélange de terre et de paille afin de réduire la nocivité des effluents.
- Deux collectes annuelles d'emballages phytosanitaires (bidons vides et rincés, fûts, cartons) organisées par l'éco-organisme ADIVALOR. Les emballages sont déposés chez un collecteur privé (Groupe Carré à Gouy-sous-Bellonne).

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- Limiter drastiquement l'usage de produits phytosanitaires.
- Renforcer la volonté de la municipalité d'offrir un environnement sain à ses agents et ses administrés.

- Modifier le comportement des agents du service Espaces Verts en faveur de la protection de la nature.
- Protéger les nappes phréatiques et la qualité des sols.

### Résultats quantitatifs

- La consommation annuelle de désherbant chimique est passée de 80 litres (en 2009) à 30 litres (en 2013), soit une réduction de 62,5 % pour une surface entretenue estimée à deux hectares.
- L'économie financière annuelle sur le coût d'achat du désherbant chimique est estimée à plus ou moins 1 000 €.
- La totalité des agents municipaux ont été formés à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires (formation CNFPT Certiphyto).

### Résultats qualitatifs

- Limitation drastique de l'exposition des agents aux produits chimiques.
- Atteinte du niveau 3 sur l'échelle de performance de la démarche "Zéro Phyto " qui totalise cinq niveaux.
- Amélioration du confort de travail des agents (suppression des combinaisons, du masque à cartouche, des lunettes, des bottes...).
- La limitation des entrants chimiques dans le sol a un impact direct sur la qualité de la nappe phréatique.

## MISE EN OEUVRE

### Planning

2010 : Signature de la charte " entretien des espaces publics " de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui invite les collectivités à réduire l'usage de produits phytosanitaires.

2010 : Achat du matériel technique adapté (phytobac, broyeur à branches, désherbeurs thermiques...).

### Moyens humains

6 ETP dans le service Espaces Verts qui mettent en pratique les recommandations de la charte " entretien des espaces publics ".

### Moyens financiers

Achat d'un broyeur à branches : 22 000 €.

Achat de trois désherbeurs thermiques : 1 200 € (le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais a subventionné les investissements en matériel à hauteur de 50 %).

Achat de petits matériels de jardinage (binettes, gants, rasettes, râteaux...) : plus ou moins 200 € par an.

Achat des composés biologiques pour lutter contre les organismes nuisibles chez un producteur spécialisé (FPS Diffusion à Carvin) : 400 à 500 € par an.

### Moyens techniques

Réutilisation de bacs plastiques usagés (mais en bon état) pour la réalisation du phytobac.

### Partenaires mobilisés

- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
- Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)
- FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles)
- CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

La limitation de l'usage de produits phytosanitaires est aisément reproductible si :

- la volonté politique est très affirmée ;
- l'engagement des agents est total ;
- les agents suivent un parcours de formation adapté aux besoins ;
- le plan de désherbage annuel doit intégrer des indicateurs de performance.

### Difficultés rencontrées

L'originalité de la démarche consiste à la mise en oeuvre d'un programme de protection biologique en serre qui consiste à sélectionner minutieusement des variétés d'insectes exterminateurs d'organismes nuisibles.

ex : Steinernema Feltiae offre la solution biologique idéale pour la lutte contre les mouches des terreaux.

### Recommandations éventuelles

Echanger avec les collectivités voisines sur les bonnes pratiques locales.

---

### Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHET DANGEREUX

### Dernière actualisation

Août 2014

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

### Contact ADEME

Direction régionale